

**Appel à communication : quatrième Dialogue Euro
Méditerranéen de Management Public (MED4)
IMPGT / ENA, Rabat - 13 et 14 octobre 2011**

« Gouvernance, Développement territorial et Culture »

**GOVERNANCE DES ORGANISATIONS :
LE PROTOCOLE DE L'UNION POUR LA
MEDITERRANEE
OU LA MISE EN FORME
D'UN ORDRE POLITIQUE EN DEVENIR ?**

Auteur :

Nathalie LOUX, consultante senior, dirigeant de Synergie Communication, chargée de cours, Ecole du Management Européen, Université de Strasbourg (F).

Contact : nathalie.loux@wanadoo.fr

RESUME :

Depuis les années 1970, les essais pour intensifier les relations entre les deux rives de la Méditerranée n'ont pas manqué. En 1995, la Conférence de Barcelone rassemblant les Quinze pays membres de l'Union Européenne (UE) et douze pays méditerranéens affirme l'importance du bassin méditerranéen en y instaurant une « zone euro-méditerranéenne de paix, de stabilité et de sécurité » fondée sur le partenariat.

Le 13 juillet 2008, les dirigeants de 43 pays¹, membres des deux rives de la méditerranée, lancent officiellement à Paris, l'Union pour la Méditerranée² (UPM). Cette dernière a pour but de promouvoir l'intégration économique et les réformes démocratiques dans seize pays voisins situés au sud de l'UE, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Son objectif est de faire de la Méditerranée un espace de paix et de coopération reposant sur quatre piliers : l'environnement, le dialogue des cultures, la croissance économique et la sécurité. Il s'agit d'appliquer à la Méditerranée la même méthode que celle qui a permis la naissance de l'Europe basée sur les solidarités concrètes. Le 26 mai 2010, l'UPM est dotée d'un fonds d'investissement de 385 millions d'euros, Inframed.

Mais depuis son avènement, l'UPM n'a pas bénéficié d'un contexte favorable. En effet, la crise financière produit dès l'automne 2008 de redoutables effets économiques puis sociaux.

¹ L'Union pour la Méditerranée compte 43 membres à part entière, soit 4 pays de plus que le partenariat euro-méditerranéen, auxquels s'ajoute la Ligue arabe qui a obtenu d'y participer de plein droit après de difficiles tractations diplomatiques.

² Elle réunit les 27 États membres de l'UE et 16 partenaires de la région du sud de la Méditerranée, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient : l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Mauritanie, Monaco, le Monténégro, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

Les flux d'Investissements directs étrangers Nord-Sud diminuent en Méditerranée, alors que la concertation Sud-Sud peine à décoller. En 2011, le vent de la révolution souffle sur le printemps arabe.

Néanmoins, depuis septembre 2010, un nouveau mode de gouvernance dans la sphère du management public dans la zone euro méditerranéenne se dessine : l'Union pour la Méditerranée, dont le siège est à Barcelone, dispose désormais d'un secrétariat opérationnel, d'un secrétaire général³ et de six vice-secrétaires généraux⁴. Actuellement, les réunions sont coprésidées par un pays méditerranéen et un pays européen.

« Et pourtant, l'Union pour la Méditerranée n'est pas une couche diplomatique supplémentaire sur le gâteau des chancelleries nationales, elle oblige les peuples à mieux se connaître (...). Elle peut, quelle que soit sa forme, confédérale ou associative, incarner le symbole premier des peuples de la Méditerranée : celui de la densité de la vie et du sens de la mesure issus de toutes ses civilisations, gréco-latine, judéo-arabo-andalouse, christiano-rationnelle en vues d'une union culturelle et politique possible »⁵.

C'est dans ce contexte particulier que des personnes de cultures différentes seront amenées à interagir en mettant en commun pour communiquer, des éléments culturels qui leur sont propres tout en faisant appel à des apports culturels extérieurs à eux leur permettant de dépasser ainsi les différences, sources d'obstacles à la communication. Alors, comment réguler cette approche interculturelle sinon par l'instauration de règles communes librement consenties ou imposées par une autorité supérieure visant le vivre ensemble ? C'est le rôle du protocole ! Selon Jacques Gandouin,⁶ « le protocole, les obligations de la bienséance sont indispensables à l'harmonie des groupes humains ». Souvent réduit au tapis rouge et aux bonnes manières, il peut être défini comme l'ordre symbolique donnant à voir l'ordre politique : « parce qu'il fixe la liste des rangs et des préséances, la hiérarchie des fonctions politiques, parce qu'il rappelle à chacun la place qui est la sienne, les gestes qu'il doit accomplir, parce qu'il justifie la distribution des corps dans l'espace politique, parce qu'il règle le mouvement et le rythme des cérémonies, le protocole garantit l'expression de l'ordre politique »⁷.

L'Union pour la Méditerranée, système polycentrique sans principe hiérarchique établi, représente à cet égard un cas d'espèce lié à la fois à la jeunesse de l'organisation et au poids de l'histoire pesant sur chaque pays membre. Dans cette configuration, les règles nationales restent structurantes. Si « Le protocole fait l'Etat en le disant.⁸ », il contribuera certainement à renforcer la rencontre et le respect dans l'espace méditerranéen.

Aussi ce travail de recherche centré sur le protocole de l'Union pour la Méditerranée s'articule-t-il autour de deux questions centrales :

- Est-il le reflet d'un ordre politique en devenir alors qu'il s'agit pour l'instant d'une pratique non écrite et d'une tradition flexible ?
- S'agit-il d'un ordre politique rationalisé plus que théâtralisé ? Va-t-on vers une sobriété cérémonielle de l'Union pour la Méditerranée (contrainte ou stratégie?). Ce protocole peut-il être plus égalitaire que discriminant ?

³ Ancien secrétaire général du ministère marocain des Affaires étrangères, Youssef Amrani a été nommé le 25 mai 2011 secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée.

⁴ Israël, Autorité palestinienne, Italie, Grèce, Malte et Turquie.

⁵ Alain CABRAS, Consultant, Maître de conférences associé à Sciences Po Aix, 26 janvier 2011

⁶ Jacques Gandouin, Guide du protocole et des usages, Edition Stock, 1993

⁷ Yves Deloye/Claudine Haroche/Olivier Ihl, « Protocole et politique : formes, rituels, préséances », in Yves Deloye/Claudine Haroche/Olivier Ihl (dir.), Le Protocole ou la mise en forme de l'ordre politique, L'Harmattan, Paris, 1996, p. 15.

⁸ Yves Deloye/Claudine Haroche/Olivier Ihl (dir.), Le Protocole ou la mise en forme de l'ordre politique, L'Harmattan, Paris, 1996

Cette communication permettra de poser le débat sur l'existence du protocole en tant que liant des rencontres culturelles internationales dans l'espace méditerranéen tout en demeurant le garant de la culture et de l'identité de chaque pays.

Ainsi, les débuts de l'Union pour la Méditerranée sont riches d'enseignements sur le processus d'élaboration d'un projet géopolitique. Quel type de pouvoir va émerger ? Se dirige-t-on plutôt vers un leadership « à la française » capable de porter la voix euro-méditerranéenne tout en s'inspirant du jeu collectif « à l'allemande » permettant d'entraîner l'adhésion des partenaires ? Le protocole de l'Union pour la Méditerranée indiquera à n'en pas douter si cette dernière est un véritable ordre politique en devenir.

MOTS-CLES : « COUTUME », « DIPLOMATIE », « ETIQUETTE »,
« GOUVERNANCE », « INTERCULTURALITE », « PROTOCOLE », « UNION POUR
LA MEDITERRANEE »